
8 bonnes raisons pour réaliser une évaluation de la durabilité

R

L'évaluation de la durabilité (ED) permet d'évaluer les effets d'un projet sur la base de critères de développement durable. Elle peut être utilisée à différentes fins – notamment: comme base pour la pesée des intérêts et la prise de décisions, dans le but d'informer ou de former l'opinion, pour optimiser les projets, afin de comparer des variantes ou pour assurer le suivi et établir le bilan de ces mêmes projets.

Huit raisons pour lesquelles la réalisation d'une ED est judicieuse sont énumérées ci-après.

Évaluation systématique et complète

L'ED permet d'évaluer globalement et systématiquement les effets d'un projet à l'aide de critères de développement durable. Cette analyse permet de montrer dans quelle mesure le projet favorise ou va à l'encontre d'un développement durable.

Optimisation et assurance de la qualité

L'ED présente de manière transparente les points forts et les faiblesses, les conflits d'intérêts possibles ainsi que les risques d'un projet. Lorsque des effets négatifs sont constatés à temps, les responsables d'un projet ont la possibilité d'identifier des pistes d'amélioration et de prendre des mesures de correction adéquates dans une perspective de développement durable. L'ED est, dans cette optique, un instrument d'assurance-qualité.

Base pour la prise de décision et l'argumentation

Grâce au point de vue global, les résultats de l'ED peuvent servir à l'argumentation (p. ex. argumentaire complet et différencié en faveur d'un projet; mise à disposition d'arguments complémentaires; arguments percutants pour les investisseurs, en particulier en lien avec les risques financiers, sociaux et écologiques à long terme) ainsi qu'à la communication (p. ex. vue d'ensemble représentée sous forme graphique des effets attendus d'un projet). Ces résultats peuvent aider les décideuses et décideurs à l'échelon politique à prendre une décision sur un projet, justifiée par des arguments objectifs. Par ailleurs, la population peut ainsi être informée de manière transparente sur les effets de ce dernier.

Processus d'apprentissage

L'évaluation répétée à différentes étapes du même projet permet de montrer quels efforts ont été entrepris pour l'optimiser dans l'optique d'un développement durable. Cette méthode permet l'établissement de rapports structurés et complets. La réalisation répétée de l'ED pour des projets similaires favorise des processus d'apprentissage pour les projets ultérieurs et encourage l'échange d'expériences.

Regard extérieur

L'ED offre un regard extérieur sur son propre projet, en particulier lorsque des représentantes et de représentants d'autres services ou politiques sectorielles ont été impliqués. C'est également le cas lorsqu'un service spécialisé dans le développement durable au sein de l'administration ou des expertes et experts accompagnent la démarche.

Discussion structurée et échange factuel

L'ED permet de structurer la discussion, d'objectiver les échanges et de clarifier les différents intérêts et points de vue représentés. L'implication des actrices et acteurs concernés favorise une compréhension partagée de la problématique. L'arbitrage des points conflictuels et l'établissement d'un consensus s'en trouvent facilités.

Sensibilisation et mise en réseau

En intégrant les actrices et les acteurs concernés, l'évaluation sensibilise au développement durable toutes les parties impliquées. À leur tour, elles pourront intégrer les connaissances acquises aux étapes suivantes du projet et les transmettre à d'autres participantes et participants.

Charge de travail raisonnable

Comparée aux bénéfices potentiels de l'ED, la charge de travail pour sa réalisation est raisonnable, en particulier quand il est possible de recourir aux compétences et expériences d'un service spécialisé dans le développement durable au sein de l'administration ou d'un bureau externe.

Pour qu'une ED génère le plus grand bénéfice possible, son but et le moment où elle doit être réalisée sont déterminants. Ils doivent donc être déterminés avec soin et suffisamment tôt (vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le guide d'ARE *«Évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes»*).

Plus l'ED intervient tôt dans le processus de planification, plus la marge de manœuvre est grande pour l'optimisation d'un projet. Si une ED doit servir à établir une base de décision pour les responsables politiques, elle doit intervenir le plus tard possible dans le processus de planification. En effectuant des évaluations à quelques moments clés du déroulement du projet, il est possible de suivre son évolution et d'en évaluer les effets sur la durabilité.